Nations Unies S/PV.5292



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5292e séance

Mardi 25 octobre 2005, à 10 heures

New York

Président :	M. Motoc	(Roumanie)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 24 mars 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/662)

05-56784 (F)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 24 mars 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/662)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Liban et de la République arabe syrienne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Boutros Assaker, Secrétaire général par intérim du Ministère libanais des affaires étrangères et de l'immigration.

Sur l'invitation du Président, M. Assaker (Liban) et M. Mekdad (République arabe syrienne) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Detlev Mehlis, Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mehlis à prendre place à la table du Conseil.

Je salue la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/662, qui contient une lettre du Secrétaire général datée du 20 octobre 2005 transmettant le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2005/651, qui contient une lettre datée du 14 octobre 2005, adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban.

Je donne à présent la parole à M. Detlev Mehlis, Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies.

M. Mehlis (*parle en anglais*) : L'attentat qui, le 14 février 2005, a coûté la vie à M. Rafic Hariri et à 22 autres personnes a été un tournant dans l'histoire du Liban. Cette tragédie est arrivée à un moment où le pays commençait à panser les blessures causées par une longue guerre civile. Qu'il me soit d'emblée permis de rendre hommage à la mémoire de toutes les victimes et de dire ma sympathie aux familles endeuillées qui souffrent.

Le 7 avril 2005, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1595 (2005) portant création de la Commission d'enquête internationale indépendante. Cette commission était chargée d'aider les autorités libanaises de justice et de police à enquêter sur l'assassinat.

Avant de rentrer dans les détails de cette expérience unique et sans précédent – dans les annales de l'ONU – je voudrais exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général et aux membres du Conseil, qui, en me désignant, ont montré, à mon équipe et à moi-même, la confiance qu'ils plaçaient en nous, une confiance qui m'a inspiré tout au long des cinq mois que j'ai passés au Liban et qui a été une source de grand réconfort et d'encouragement. Mes sincères remerciements s'adressent également au peuple et au Gouvernement libanais, qui m'ont offert leur soutien indéfectible et leur entière confiance.

La Commission, qui a été créée avec la pleine approbation du Gouvernement libanais, est devenue pleinement opérationnelle le 16 juin 2005. Conformément à la lettre et à l'esprit de la résolution 1595 (2005), la Commission et le Gouvernement libanais ont signé un mémorandum d'accord définissant les modalités de coopération entre les deux parties.

Une fois le cadre de travail et de coopération défini, la Commission a pu entamer son enquête. La mission d'enquête précédente, dirigée par M. Peter FitzGerald, et ses dossiers ont été une source précieuse d'informations durant la phase initiale de nos travaux. En outre, nous nous sommes fondés, dans une grande mesure, sur le dossier judiciaire libanais de 8 000 pages remis à la Commission afin de comprendre toutes les facettes de l'affaire, de dresser une liste préliminaire de témoins et suspects potentiels, et de se concentrer sur les éventuelles pistes à suivre.

Les autorités libanaises de justice et de sécurité ont beaucoup progressé pour ce qui est de leur capacité de mener les enquêtes, et c'est tout à leur honneur. Certains problèmes de confiance persistent dans l'opinion publique. Tout récemment, elles ont montré qu'elles devenaient de plus en plus professionnelles et compétentes. Elles ont été aidées en cela par la présence et le soutien actif des Nations Unies. Indéniablement, l'une des principales raisons de ce changement positif est que certaines contraintes ont été écartées et que la vieille garde a passé le relais. D'autre part, le grand intérêt que la communauté internationale a montré pour les affaires libanaises, ainsi que son appui précieux, ont été encourageants.

La Commission a noué des rapports de travail étroits avec les autorités libanaises et des canaux de communication sont restés ouverts de tous les côtés. De concert avec les autorités politiques, des dispositions ont été prises pour faciliter notre travail et pour apporter l'appui moral et matériel dont la Commission avait le plus besoin. Des réunions régulières ont eu lieu avec les autorités judiciaires pour échanger des informations mises à jour, des dossiers, des déclarations et de nouvelles preuves. On s'est accordé sur des plans pour préparer les phases suivantes de l'enquête et des listes de témoins ont été présentées aux autorités libanaises en vue de leur convocation et interrogation. Cette collaboration est illustrée par l'opération du 30 août 2005, au cours de laquelle les Forces de sécurité libanaises et la Commission d'enquête internationale indépendante ont procédé en étroite coordination à une descente et à une perquisition au domicile d'anciens hauts responsables de la sécurité, qui ont été arrêtés ultérieurement par les autorités libanaises.

Grâce à l'appui et à l'engagement actif des autorités libanaises, nous avons pu collaborer comme cela était prévu par le Conseil de sécurité en avril. L'aide apportée par d'autres organisations du système des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales telles qu'Interpol, a été extrêmement importante. Plusieurs États Membres de l'ONU ont apporté leur savoir-faire qui a grandement contribué à faire la lumière sur d'importants domaines de l'enquête. Je voudrais leur exprimer notre profonde gratitude et tous nos remerciements au nom de tous les membres de la Commission.

Le 19 octobre 2005, j'ai présenté le rapport de la Commission au Secrétaire général. Notre mode opératoire, nos résultats et nos conclusions figurent dans ce document dont le Conseil est saisi aujourd'hui lors de cette séance importante. Je ne veux pas prendre sur le temps des membres en répétant le contenu de ce rapport ou en entrant dans les détails. Toutefois, il y a un certain nombre d'éléments et de faits que je tiens à souligner aujourd'hui.

Sur une période de plus de 130 jours, 30 enquêteurs venant de 17 pays ont interviewé plus de 400 témoins et suspects, examiné environ 60 000 documents et produit plus de 16 500 pages de documents. Plus de 450 pièces à conviction ont été réunies. Certains grands axes ont été identifiés dans l'enquête et des pistes ont été établies.

Toutefois, compte tenu du caractère pluridimensionnel et complexe de l'affaire dont nous sommes saisis, on ne peut pas considérer actuellement que l'enquête soit terminée. On devrait donner plus de temps pour permettre une enquête plus approfondie sur nos résultats et examiner des pistes nouvelles. Je tiens à dire qu'il est tout à fait normal qu'une affaire telle que celle-ci exige plusieurs mois, si ce n'est des années pour couvrir tous les aspects de l'enquête avec certitude et pour préparer le dossier d'accusation.

Le Gouvernement libanais a récemment demandé une prolongation du mandat de la Commission jusqu'au 15 décembre. Cette prolongation ayant été accordée, le mode opératoire de la Commission demeurera inchangé – la Commission maintiendra le même niveau de coopération avec les autorités libanaises et contribuera à la renforcer dans la mesure du possible. La Commission va réinterroger un certain nombre de témoins et en interroger de nouveaux à mesure du déroulement de l'enquête. Elle mènera à bien son examen des preuves matérielles obtenues récemment. Elle va s'efforcer de fournir aux autorités

libanaises toute l'assistance technique dont celles-ci pourraient avoir besoin.

En outre, la Commission estime que cette prolongation de mandat devrait fournir une nouvelle occasion pour les autorités syriennes de faire preuve d'une coopération plus poussée et significative et de fournir toutes les pièces à conviction substantielles pertinentes concernant l'assassinat. Pour cette raison, les autorités syriennes souhaiteront peut-être mener leur propre enquête d'une manière ouverte et transparente. Cela permettrait à la Commission de combler les lacunes et de savoir plus précisément qui sont les organisateurs et les auteurs de l'attentat terroriste du 14 février.

En tant que Chef de la Commission d'enquête, je suis également responsable de la sécurité de mon personnel. En conséquence, puisque la Commission va continuer à travailler jusqu'au 15 décembre, la sécurité de ses membres doit constituer une priorité. Depuis que la Commission a annoncé ses travaux au Liban, outre son équipe de sécurité, les forces de sécurité libanaises – c'est-à-dire l'armée et la police – ont joué un rôle essentiel pour assurer la protection de ses membres et de son siège. Ils ont pris des mesures de sécurité exceptionnelles pour lesquelles je tiens à les remercier au nom de tous les membres de la Commission.

Il faut toutefois noter qu'en dépit de toutes les mesures de précaution, le niveau de risque, qui était déjà élevé, va s'accroître, en particulier après la publication de ce rapport. Je voudrais également ajouter que la Commission a reçu un certain nombre de menaces qui ont été jugées crédibles, selon l'évaluation de notre personnel de sécurité.

Pour terminer, je voudrais répéter que le nombre total d'enquêteurs ayant travaillé au sein de la Commission était de 30, qu'ils venaient de 17 différents États Membres de l'ONU. L'équipe de rédaction était composée de membres représentant huit nationalités différentes. Il a été particulièrement important pour moi de maintenir un équilibre géographique dans les équipes de manière à renforcer la crédibilité de la Commission.

Enfin, lorsque l'enquête générale sera terminée, si c'est le cas, il appartiendra aux autorités libanaises de déterminer la nature et l'emplacement du mécanisme judiciaire à mettre sur pied et comment aller de l'avant. Dans l'intervalle, les autorités judiciaires et les services de sécurité du Liban, qui ont fait preuve de bonne volonté et d'une capacité croissante de traiter ce dossier, devraient bénéficier de tout le soutien juridique et technique que la communauté internationale peut leur apporter, tant au niveau bilatéral que par le truchement du système des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Boutros Assaker, Secrétaire général par intérim du Ministère libanais des affaires étrangères et des émigrants.

M. Assaker (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous exprimer notre reconnaissance, Monsieur le Président, pour m'avoir invité à prendre la parole devant le Conseil au nom du Liban. Je souhaite également exprimer nos remerciements au Conseil de sécurité qui s'est occupé de l'attentat terroriste du 14 février 2005 et l'a suivi de près. Cet attentat a causé le martyre de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri, du membre du Parlement Basil Fleihan et de plusieurs autres personnes.

Ce crime a menacé la stabilité et la sécurité du Liban et a pris pour cible une personnalité qui a joué un rôle important dans sa reconstruction et sa renaissance après des années de guerre. Le peuple et le Gouvernement libanais ont condamné ce crime d'une seule voix et ont fait preuve de détermination et de persévérance pour en révéler tous les aspects et en punir les auteurs. Nous remercions donc le Conseil de sécurité d'avoir répondu favorablement aux vœux unanimes formulés par le Liban en constituant la Commission d'enquête internationale indépendante, comme le préconisait la résolution 1595 (2005).

Le Liban remercie ladite Commission et son chef, M. Detlev Mehlis, pour le travail important qu'ils ont réalisé et les efforts considérables qu'ils ont déployés, lesquels ont débouché sur le rapport dont nous sommes saisis. Ce rapport constitue une base solide qui permettra d'achever l'enquête en révélant tous les aspects de ce crime terroriste et de rendre la justice en punissant les assassins, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent.

À cet égard, nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Commission jusqu'au 15 décembre 2005, et nous réaffirmons la coopération soutenue de l'État libanais et de toutes ses institutions compétentes afin de réaliser le noble objectif qui est le nôtre. Le Liban est satisfait du contenu du rapport de la Commission pour ce qui est du rôle joué par les

institutions judiciaires et de sécurité du pays, l'accent étant mis sur la coopération positive de ces institutions avec la Commission à toutes les étapes de l'enquête. Nous sommes d'avis que le renforcement des performances de ces institutions représente une phase cruciale du processus de réforme mené actuellement par le Gouvernement libanais. À cet égard, le Gouvernement demande aux États frères et amis de l'aider dans ce processus de réforme.

Le Liban appelle toutes les parties concernées à coopérer avec sincérité et avec efficacité avec la Commission d'enquête internationale indépendante, conformément à la résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité. Comme l'a indiqué le Gouvernement libanais qui jouit à cet égard de l'appui de la communauté internationale, le peuple libanais souhaite que toute la vérité soit faite et que tous les assassins soient punis, où qu'ils se trouvent.

En même temps, le Gouvernement libanais, se faisant l'écho des convictions de l'ensemble de la population libanaise toutes tendances politiques confondues, affirme que rendre la justice en perçant à jour la vérité et en châtiant tous les assassins renforcera la stabilité et la sécurité au Liban et dans toute la région, question à laquelle nous attachons une grande importance et qui nous préoccupe au plus haut point.

Enfin, le Liban tient à remercier les États frères et amis qui lui ont accordé leur appui en cette phase critique et continuent de le faire. Le Liban remercie également le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir suivi les travaux de la Commission et de s'être intéressés à la situation au Liban. Nous remercions encore une fois la Commission d'enquête internationale indépendante et son chef de leur travail important et prometteur qui, nous l'espérons, se poursuivra et favorisera l'établissement de la justice, ce qui demeure notre principale exigence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de vos responsabilités. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Baja, Représentant permanent des Philippines, pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Et je m'associe à vous pour souhaiter la bienvenue au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui se trouve parmi nous aujourd'hui.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité avant ses délibérations importantes sur le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante. D'emblée, je souhaite assurer les personnes ici présentes que ce que je vais dire est l'expression de la réalité et de la vérité telle qu'elle est perçue par les dirigeants et le peuple syriens. Je tiens en même temps à réitérer toute notre foi dans le rôle de l'ONU et notre plein respect de ses résolutions.

Le crime odieux qui a coûté la vie au Premier Ministre Hariri était dirigé contre l'unité et la stabilité du Liban. Il était dirigé également contre les sacrifices consentis par la Syrie pour le Liban, ainsi que contre son statut, tant au Liban que dans la région. Lorsque la Syrie a été informée de ce crime, elle a réaffirmé que la découverte des coupables et de leurs commanditaires est pour elle un impératif, tout comme c'est un impératif pour le Liban.

Je voudrais également faire remarquer que cet acte infâme a exacerbé les tensions dans la région, en particulier parce que d'aucuns, soit par préméditation, soit par mauvaise foi, ont fait une utilisation méprisable de ce crime pour alimenter les flammes de l'hostilité contre la Syrie et intensifier les accusations contre ce pays.

N'est-il pas étrange que chaque fois qu'un crime est commis il existe toute une gamme d'éventualités quant à ses auteurs, mais que dans ce cas particulier, il n'y ait malheureusement qu'une seule hypothèse qui a consisté à accuser la Syrie avant même que la dépouille de M. Hariri ne soit mise en terre ?

Je ne vais pas faire au Conseil de sécurité l'historique des relations entre nos peuples et nos pays, la Syrie et le Liban. Toutefois, je dirai brièvement que ces deux États arabes indépendants ont été rapprochés, au cours de l'histoire, par des rapports de bon voisinage, des liens de sang, des aspirations et des préoccupations mutuelles. C'est pour cette raison que seule la Syrie pouvait aider le Liban lorsque, en 1975, une guerre civile destructrice a éclaté et a déchiré le pays, détruisant le rôle de ses institutions et de son armée, ainsi que son tissu national. La fin de la guerre

civile et le retour à la normalité n'auraient pas été possibles sans d'immenses sacrifices, à savoir les 13 000 soldats syriens, au moins, qui ont donné leur vie pour éteindre les flammes de la guerre civile au Liban.

La sécurité, la stabilité, l'indépendance et la souveraineté du Liban ont toujours été au premier rang des préoccupations de la Syrie. Pour y parvenir, la Syrie a coopéré avec tous les fils loyaux du Liban, y compris feu le Premier Ministre, Rafic Hariri, qui a toujours appuyé le rôle de la Syrie au Liban et l'a toujours dit, tant lorsqu'il était au pouvoir que lorsqu'il n'y était pas. Il a toujours exprimé sa foi dans le rôle de la Syrie et son appréciation de l'aide fournie par cette dernière, en le faisant encore quelques minutes même avant d'être assassiné.

Ce crime odieux va à l'encontre de tous les principes auxquels croit la Syrie, et est manifestement contraire aux intérêts syriens.

Je voudrais faire quelques observations concernant le rapport que vient de présenter M. Mehlis (S/2005/662). Étant donné que chaque paragraphe de ce rapport mérite d'être commenté et réfuté, je me contenterai d'être bref, dans l'espoir que les membres du Conseil en tiendront compte pendant leurs délibérations ultérieures consacrées au rapport.

Premièrement, j'aimerais faire remarquer que ce rapport est clairement influencé par le climat politique qui prévalait au Liban après l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Hariri. Cela est évident dans le deuxième chapitre du rapport, intitulé « Historique ». Aux paragraphes 25,-26 et suivants, le rapport examine l'état des relations libano-syriennes et leurs ramifications sur la scène libanaise.

Deuxièmement, il est regrettable de lire dans le rapport de la Commission d'étranges hypothèses telles :

> « Les institutions et la société libanaises ayant été infiltrées par les services de renseignement syriens et libanais travaillant en tandem, il n'est guère concevable qu'un complot aussi complexe en vue d'un assassinat puisse avoir été ourdi à leur insu. » (*S/2005/662, par. 216*)

À partir de là, le rapport semble accuser la Syrie. Mais que dire des grands crimes terroristes qui ont eu lieu malheureusement le 11 septembre 2001 à New York, le 11 mars 2005 à Madrid et le 7 juillet 2005 à Londres, entre autres attentats terroristes, bien que tous ces pays aient des services de renseignement et de sécurité très puissants et très efficaces? Au paragraphe 124, l'hypothèse suivante est énoncée :

> « Il y a de bonnes raisons de penser que la décision d'assassiner l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri n'aurait pas pu être prise sans l'approbation, au plus haut niveau, de responsables syriens de la sécurité, ni son exécution sans la complicité de leurs homologues des services de sécurité libanais. » (*ibid. par. 124*)

C'est une accusation que l'on pourrait porter contre les services de sécurité de n'importe quel pays du monde, en cas d'attentat terroriste sur son territoire.

Plus loin, dans d'autres paragraphes, le rapport fonde ses conclusions, entre autres, sur la mise sur écoute des lignes téléphoniques de l'ancien Premier Ministre Hariri par les services de sécurité libanais. Le rapport mentionne également une hypothèse, qu'il écarte sommairement, à savoir la possibilité d'une mise sur écoute par une tierce partie inconnue.

Troisièmement, pour étayer les hypothèses qui pointent un doigt accusateur vers la Syrie, le rapport est totalement tributaire de témoignages d'individus qui ont fermement déclaré leur opposition à la Syrie – ce qui suscite des questions quant à leur crédibilité et leur neutralité. En même temps le rapport met en doute la crédibilité des témoignages d'officiels syriens.

Quatrièmement, le rapport comprend les témoignages de trois individus dont un seul a été identifié. C'est un escroc et un faussaire qui avait été condamné par les autorités judiciaires libanaises et syriennes. En outre, ces trois témoignages se contredisent et n'ont pas la crédibilité nécessaire pour que l'on puisse s'y fier.

Cinquièmement, ce rapport, dans le fond et dans la forme, fait porter des soupçons sur mon pays avant même la conclusion de l'enquête, comme l'attestent les résultats et les conclusions du rapport dans le chapitre intitulé « Conclusions », dans lequel la Commission « estime que l'enquête doit encore se poursuivre » dans plusieurs domaines qui sont essentiels à l'identification des auteurs de cet acte criminel. Je suis heureux que M. Mehlis ait évoqué cet aspect dans son exposé concernant la nécessité de poursuivre l'enquête. La Commission affirme, en outre, que pour ce faire, il lui

faudra beaucoup de temps. Le paragraphe 20 précise ce qui suit :

> « l'enquête sur un attentat terroriste qui présente, comme ici, plusieurs facettes internationales ayant elles-mêmes des ramifications, prend en règle générale des mois, voire des années pour aboutir car il faut établir des bases solides pour traîner en justice les éventuels accusés ». (*ibid. par. 20*)

J'aimerais m'adresser à ceux qui recourent à des jugements hâtifs, qui parlent d'adopter des résolutions, d'imposer des mesures et de mobiliser les membres du Conseil de sécurité pour appuyer leur position extrémiste. Je m'interroge sur leurs véritables objectifs qui, j'en suis certain, visent tout sauf la recherche de la vérité, à laquelle aspirent la Syrie et la communauté internationale.

Le rapport accuse la Syrie de n'avoir pas suffisamment coopéré avec la Commission. Ces fausses accusations à l'encontre de la Syrie sont fort injustes. La Syrie a envoyé des lettres au Chef de la Commission d'enquête pour lui faire part de sa volonté à coopérer. La Syrie a envoyé un représentant à Genève pour rencontrer le Chef de la Commission d'enquête à un moment de son choix et a proposé plusieurs dates, avant la publication du rapport de procédure. Sur la base de cette réunion, le Chef de la Commission et un de ses assistants se sont rendus en Syrie, le 12 septembre. Pendant cette visite, un accord a été conclu quant à la procédure à suivre pour interviewer les personnes que la Commission souhaitait entendre. Le paragraphe 34 du rapport dit cependant à cet égard que les autorités syriennes ont refusé que la Commission s'entretienne avec ces individus dans un pays tiers et que ces entretiens ont eu lieu en présence d'un représentant du Ministère syrien des affaires étrangères, d'un interprète, de deux rapporteurs et d'autres personnes supplémentaires dont l'affiliation n'a pas été précisée. Au paragraphe 35, le rapport conclut que le manque de coopération de la part du Gouvernement syrien avec la Commission « l'avait empêchée de suivre des pistes émanant des éléments de preuve recueillis auprès de diverses sources ». Voilà qui est bien étrange et qui va à l'encontre des accords passés avec le Chef de la Commission.

La Syrie a proposé que ces entrevues se tiennent sur le territoire syrien, en un lieu choisi librement par la Commission. La Commission a manifesté le désir que les entretiens se déroulent à proximité de la frontière libano-syrienne. C'est précisément ce qui s'est passé. La Commission aurait pu refuser cet arrangement. Pour ce qui est de la présence du représentant du Ministère des affaires étrangères pendant les entrevues, le fait est que ce représentant est un juriste qui a proposé au Chef de la Commission d'être présent en cette qualité, chose à laquelle M. Mehlis ne s'est pas opposé. S'il l'avait fait, nous aurions honoré sa requête. Quant à la présence d'un rapporteur, c'est M. Mehlis qui l'a demandée, pour que ce témoin puisse ensuite lire sa déposition et la signer en arabe. Quant à la présence d'autres personnes auxquelles le rapport fait référence, c'est à la Commission de les identifier, car c'est l'ONU qui assurait la sécurité du lieu où se sont déroulés les entretiens.

À la suite des entrevues qui ont eu lieu le 22 septembre, un des enquêteurs nous a fait savoir que le groupe pourrait revenir pour entendre d'autres témoins dont les noms ont été évoqués pendant les entretiens. La réponse de la Syrie a été positive. Pourtant, la Commission n'est pas revenue à Damas. Il faut rappeler que la Commission a contacté le conseiller juridique du Ministère syrien des affaires étrangères pour de plus amples informations afin de terminer son enquête après son départ de Damas. La Syrie a fourni à la Commission les réponses demandées. Tout ceci prouve que la Syrie a pleinement coopéré avec la Commission. Elle réfute par conséquent l'accusation selon laquelle elle ne l'a pas fait.

Au paragraphe 16 de son rapport, la Commission s'est plainte des rumeurs et spéculations diffusées en permanence par les médias. La Syrie a eu des raisons de se plaindre de la campagne médiatique dirigée contre elle suite aux indiscrétions de la Commission et de certains milieux onusiens. En outre, nous pensions que la Commission serait fidèle au principe de la confidentialité dans la conduite de son enquête. Ce principe a pourtant été bafoué à maintes reprises avant même la rédaction du rapport, sans compter que les médias ont eu accès au texte du rapport avant qu'il ne nous soit transmis.

Rappelons aussi qu'un accord avait été conclu avec M. Mehlis et que la Commission a eu suffisamment de temps pour l'étudier et exiger qu'il soit modifié de façon à cadrer davantage avec ses

méthodes de travail. Pourtant, rien de tel ne nous a été proposé.

Au cours de la période considérée, la Syrie a coopéré sincèrement et de bonne foi avec la Commission d'enquête internationale indépendante. Comme nous l'avons déjà déclaré, cela est dû à l'attachement de la Syrie à la légalité internationale, mais aussi à son désir profond de parvenir à la vérité. Je voudrais ici réaffirmer au Conseil que la Syrie continuera de coopérer avec la Commission et lui fournira toute information susceptible de l'aider à conclure son enquête et à faire jaillir la vérité.

S. E. Bashar Al-Assad, Président de la République arabe syrienne, a déclaré que la Syrie était innocente de ce crime et qu'elle était prête à appréhender et juger tout Syrien dont la complicité serait prouvée. La Syrie est la principale victime de ce crime, notamment parce qu'elle entretenait avec le défunt Premier Ministre Hariri des relations de coopération et de respect depuis la fin des années 80. Le disparu l'avait lui-même confirmé dans l'entretien accordé au journal libanais *As-Safir,* le 14 février 2005, quelques minutes avant d'être assassiné.

Enfin, le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante admet l'ampleur colossale de sa tâche et reconnaît que tous, y compris ceux contre lesquels elle porte des accusations, sont innocents tant que leur culpabilité n'a pas été prouvée. Par conséquent, la Commission n'aurait pas dû porter des accusations ni jeter le doute sur personne; elle aurait dû se contenter de remettre un rapport de procédure en attendant d'avoir terminé son enquête dans les différents domaines mentionnés dans le rapport; et elle aurait dû présenter des éléments de preuve étayant ses accusations.

Nous espérons que le Conseil de sécurité examinera le rapport en tenant compte des points que nous venons de soulever. Des observations similaires ont été formulées par des centaines de spécialistes, juristes et personnalités politiques dans plusieurs pays. Le Liban et notre région n'ont pas besoin d'une instabilité accrue et de nouvelles souffrances mais de sérénité et de stabilité.

Pour terminer, je rappelle que la Syrie ne ménagera pas ses efforts pour instaurer la stabilité au Liban, car c'est un élément central de sa stratégie et ce à quoi aspirent les deux peuples frères syrien et libanais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 15.